



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 18 - La Rodia - Convention 2018-2021 avec la Ville de Besançon - Actualisation coût et plan de financement prévisionnels des travaux d'extension de la jauge de La Rodia - Demandes de subventions

La Rodia
Convention 2018-2021 avec la Ville de Besançon
Actualisation coût et plan de financement prévisionnels
des travaux d'extension de la jauge de La Rodia
Demandes de subventions

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n° 6	27/11/2018	Favorable unanime

Depuis l'ouverture au 25 janvier 2011, les objectifs initiaux ont été atteints puis dépassés : près de 230 000 spectateurs ont franchi les portes de La Rodia. L'activité de création et de pratique a par ailleurs généré plus de 900 jours d'utilisation des scènes et studios.

Les intérêts convergents de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la Ville de Besançon, l'étendue ainsi que la qualité de l'action de La Rodia ont permis de proposer le renouvellement de la labellisation SMAC de La Rodia. Dans ce cadre, le Conseil Municipal du 12 novembre 2018 a validé la signature d'une convention qui a pour objet d'établir pour la période 2018-2021 le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label «*scène de musiques actuelles*» et les partenaires publics pour la mise œuvre de son projet artistique et culturel et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Si sur la base d'un programme pluriannuel d'activités, ladite convention précise en annexe les contributions prévisionnelles des partenaires publics au fonctionnement général de la structure, elle n'évoque pas précisément l'ensemble des contributions matérielles et financières de la Ville pour la période 2018-2021. Cette relation doit faire l'objet d'une convention spécifique qui précise notamment les conditions de mise à disposition du bâtiment, le montant ainsi que les modalités de versement des subventions. Cette convention est annexée au présent rapport. Pour rappel, le montant de la subvention de fonctionnement est fixé à 532 400 €/an sur la période 2018-2021.

Par ailleurs, le Conseil Municipal du 12 octobre 2017 a validé la réalisation de travaux d'extension de la jauge et d'amélioration de l'acoustique de la grande salle, ces travaux ont débuté en novembre 2018.

Si le projet initial prévoyait bien une amélioration de la circulation de l'air au sein de la grande salle, la phase d'étude du projet a fait apparaître la nécessité de mettre en place un système complet de refroidissement. Ce système nécessaire au confort du public est évalué au maximum à 150 000 € HT. Le programme global de travaux est donc réévalué à 780 000 € HT.

Par ailleurs, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a décidé de porter le montant de sa subvention au projet à 189 000 € (soit une augmentation de 63 000 € par rapport au plan de financement initial).

Il est ainsi proposé d'actualiser le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Etat (DRAC)	189 000 €
- Centre National des Variétés (CNV)	40 000 €
- Région Bourgogne-Franche-Comté	150 000 €
- Département du Doubs	76 000 €
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	73 000 €
- Ville de Besançon	<u>252 000 €</u>
Total HT	780 000 €

Il convient d'indiquer qu'une demande de subvention complémentaire a été sollicitée à nouveau auprès de la DRAC, dans le cadre de la révision du CPER 2015-2020, susceptible de faire évoluer sa participation à 358 000 € sur le projet. Si cette participation potentielle est confirmée, une nouvelle répartition des financements entre la Ville (maître d'ouvrage, avec une participation minimale requise de 20 %) et la CAGB serait susceptible d'intervenir.

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT (2), Mme POISSENOT (2), M. STHAL, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL-YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, Mme WERTHE, M. FOUSSERET, et Mme MICHEL, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention Ville-Rodia annexée au présent rapport,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires (Etat-DRAC, CNV, Région, Département, CAGB) sur la base du plan de financement prévisionnel actualisé.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 19